

# OPEN AUTOMNE D'ÉCHECS (-2200)

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI

### ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

#### L'ÉCHIQUIER BORDELAIS

organise

#### L'Open d'Échecs d'Automne

20 au 21 octobre 2018

36, Rue Buhan 33000 Bordeaux

☎ 05 56 01 14 75

@ [echiquier.bordelais@wanadoo.fr](mailto:echiquier.bordelais@wanadoo.fr)

### ARTICLE 2 RÈGLEMENTS APPLIQUÉS

- Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE, 88<sup>e</sup> Congrès d'Antalya Turquie, applicables le 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Le tournoi est ouvert aux licenciés A FFE et aux joueurs étrangers classés FIDE
- Les appariements se font au Système Suisse C04.
- Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence à l'heure prévue pour la clôture des inscriptions.

### ARTICLE 3 HORAIRES

-Pointage:	Samedi	20 octobre	08h 00 - 09h 00
-Ronde 1:	Samedi	20 octobre	09h 30
-Ronde 2:	Samedi	20 octobre	13h 30
-Ronde 3:	Samedi	20 octobre	17h 00
-Ronde 4:	Dimanche	21 octobre	09h 30
-Ronde 5:	Dimanche	21 octobre	13h 30

- Remise des prix le 21 octobre 30 minutes après la fin de la dernière partie.  
Pour recevoir son prix, la présence à la cérémonie de clôture est impérative.

### ARTICLE 4 CADENCE

La cadence est de 60 minutes + 30 secondes

## ARTICLE 5 DROITS D'INSCRIPTIONS

Adulte: 30 €

Jeunes: 20 €

## ARTICLE 6 CLASSEMENT ET DÉPARTAGES

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Système suisse: Victoire à **1 point**, partie nulle à  $\frac{1}{2}$  **point** et perte à **0 point**

Le départage des *ex-æquo* sera réalisé en appliquant successivement dans l'ordre les systèmes suivants:

1 – Buchholz tronqué

2 – Cumulatif

3 – Performance

## ARTICLE 7 PRIX

La liste des prix sera affichée dans la salle du tournoi avant la 3<sup>e</sup> ronde.

Les prix, non cumulables, sont attribués à la place

Les prix ne seront remis qu'aux participants présents lors de la cérémonie de remise des prix

## ARTICLE 8 ARBITRAGE

L'arbitre principal est Kévin ULICZNY, arbitre fédéral Open 1.

## ARTICLE 9 DIVERS

- Tout joueur qui arrive devant l'échiquier **plus d'une demi-heure après le début de la ronde**, perd la partie par forfait. Un joueur forfait sans en avoir notifié l'arbitre est considéré avoir abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Une enquête pour forfait non justifié sera effectuée.

- Toute infraction aux règles pourra faire l'objet d'un avertissement écrit et affiché dans la salle de jeu, deux avertissements écrits entraînent l'exclusion du tournoi et la transmission d'un dossier à la Commission de Discipline de la Fédération du joueur concerné

## ARTICLE 10 ENGAGEMENT

En s'inscrivant, tous les participants s'engagent à respecter la « **Charte du Joueur d'Echecs** » et le présent règlement.

L'organisateur,

Jean-Renaud LAGUNES



L'arbitre,

Kévin ULICZNY